

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
VILLE DE GRACEFIELD  
LE 13 JUILLET 2020**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 13 juillet 2020, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 18 h 35.

Sont présents, les membres du conseil : Bernard Duffy, Mathieu Caron, Alain Labelle, Claude Gauthier.

Sont absents : La conseillère Katy Barbe  
Le conseiller Hugo Guénette

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Sont également présents, le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert et la Directrice générale adjointe et greffière adjointe, Madame Raymonde Tremblay.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

Selon l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, cette séance est tenue à huis clos.

**2020-07-217 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Matthieu Caron et résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 18h35.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**LÉGISLATION**

**2020-07-218 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Matthieu Caron et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit, **avec ses ajouts ou ses retraites** :

- 1- LÉGISLATION**
- 1-1 Adoption de l'ordre du jour
- 1-2 Adoption des procès-verbaux

- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mai 2020
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2020 (reporté)

## **2- ADMINISTRATION**

- 2-1 Adoption des comptes municipaux – Juin 2020
- 2-2 Engagement des dépenses – Juillet 2020
- 2-3 Dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales au 30 juin 2020
- 2-4 Embauche secrétaire - Classe 1 (réceptionniste)
- 2-5 Formation simple comptable – Offre de services
- 2-6 Nettoyage des unités de climatisation – Suivi
- 2-7 Vente d'un terrain appartenant à la Ville de Gracefield – Cadastre 5410106
- 2-8 Demande afin de rétrocéder une parcelle de terrain – Cadastres 5410731, 5410736, 5410732
- 2-9 Offre de services – WebAction
- 2-10 Cellulaire - Employé 32-0034
- 2-11 Avis de motion – Règlement 204-2020, décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires et abrogeant le règlement numéro 85-2010 (Délégation de pouvoir)
- 2-12 Avis de motion – Règlement 205-2020, établissant la Politique de gestion contractuelle
- 2-13 CNESST – Mandat
- 2-14 Appel de candidatures – Commis de bureau (poste interne)

## **3- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE**

### **4- URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 4-1 Offre de services en urbanisme, firme BC2
- 4-2 Embauche d'une inspectrice en bâtiment et en environnement
- 4-3 Formation – Inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement
- 4-4 Appel d'offres pour l'achat d'un véhicule pour l'urbanisme – Suivi
- 4-5 Appel de candidatures – Emploi d'été Canada (reporté)
- 4-6 Achat de bacs pour les matières recyclables, matières résiduelles

### **5- TRANSPORT**

- 5-1 Contrat du Directeur des travaux publics (reporté)
- 5-2 Regroupement d'achat de l'Union des Municipalité du Québec (UMQ) – Sel de déglçage (saison 2020-2021) – Appel d'offres CS-20202021 - Adjudication
- 5-3 Renouvellement du contrat 8909-17-4940 – Ville de Gracefield – Devis de déneigement et déglçage 2020-06-
- 5-4 Demande conjointe entre la Ville de Gracefield et la municipalité de Lac-Sainte-Marie pour une demande de subvention pour la réfection du chemin Pémichangan
- 5-5 Chemin du Poisson-Blanc – Octroi de contrat (reporté)
- 5-6 Rechargement 0-¾ - Chemins détour-Brown et Chemin Rapide Faucher
- 5-7 Émondage chemin Pointe-Comfort

### **6- HYGIÈNE DU MILIEU**

- 6-1 Traitement d'eau V03 Inc. – Factice V0-20200525-7

**7- LOISIRS ET CULTURE**

- 7-1 Gazebo – Changement des lumières – Électricien Roch Alie
- 7-2 Embauche d'une hortultrice
- 7-3 Fondation des bourses de la relève
- 7-4 Pôle d'excellence en récréotourisme (PERO) – Renouvellement contribution 2020-2021
- 7-5 Cinéma extérieur (danse mobile) – Saison estivale 2020 - Suivi

**8- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 8-1 Contrat du Directeur du service incendie (reporté)
- 8-2 Appel de candidatures pompiers et pompières
- 8-3 Pompiers volontaires – Fin d'emploi

**9- RAPPORT DE COMITÉS**

**10- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11- CORRESPONDANCE**

**12- VARIA**

**13- LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2020-07-219 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

CONSIDÉRANT Que conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

Que le procès-verbal suivant soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable :

- Séance extraordinaire du 26 mai 2020
- Séance ordinaire du 8 juin 2020 (reporté)

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**ADMINISTRATION**

**2020-07-220 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / JUIN 2020**

CONSIDÉRANT que les comptes municipaux pour le mois de juin sont déposés :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposée au comité des finances, pour un montant total de 503 964.20 \$.

- Rapport des salaires nets : 89 938.42 \$
- Liste sélective des chèques : chèques no. 25 512 à 25 572 pour un montant de 102 907.18 \$
- Liste sélective des dépôts directs : dépôt no. 112 à 161 pour un montant de 134 590.61 \$
- Liste des prélèvements : no. 817 à 872 pour un montant de 176 527.99 \$

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **2020-07-221 ENGAGEMENT DE DÉPENSES / JUILLET 2020**

CONSIDÉRANT les engagements de dépenses déposés par les différents départements pour le mois de juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT que les prix soumis sont présentés sans les taxes applicables et transport, s'il y a lieu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés :

Administration		\$
Aqueduc et égouts		\$
Sécurité publique	849.00	\$
Transport	821.05	\$
Urbanisme		\$
Loisirs		\$

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2020-07-221.

Que le directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, soit autorisé à signer toute entente jointe en annexe aux dits engagements de dépenses ou à signer tout document permettant de donner plein effet aux présentes.

La présente résolution autorise également le versement de dépôts lorsqu'ils sont inscrits sur les documents joints en annexe.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Dépôt de rapport :**

Le dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales incluant les engagements financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2020, est déposé pour information aux membres du conseil, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 30 juin 2020.

### **2020-07-222 EMBAUCHE SECRÉTAIRE – CLASSE 1 – (RÉCEPTIONNISTE)**

CONSIDÉRANT que la personne occupant le poste de secrétaire classe 1 (réceptionniste) est présentement en congé de maladie ;

CONSIDÉRANT que le poste de secrétaire classe 1 (réceptionniste) a été affiché à l'interne et envoyé au représentant syndicale, selon la convention collective présentement en vigueur ;

CONSIDÉRANT les curriculums vitae reçus pour ce poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'entériner l'embauche de Madame Angela Gabie à titre de secrétaire classe 1 (réceptionniste), au premier (1<sup>e</sup>) échelon, le tout pour une période indéterminée en remplacement de l'employée qui occupe présentement ledit poste, ce poste demeurant temporaire pour cause de maladie.

Que les conditions d'emploi soient assujetties aux dispositions de la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi selon l'échelon 1.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

### **2020-07-223 FORMATION SIMPLE COMPTABLE – OFFRE DE SERVICES**

CONSIDÉRANT l'offre reçue pour des services professionnels de Madame Francesca Joly, CPA, CA pour la formation sur l'utilisation du logiciel Simple Comptable pour la Clinique Santé à l'employé Angela Gabie ;

CONSIDÉRANT que la personne affectée normalement au poste de Commis de bureau est présentement en congé de maladie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D'entériner l'offre reçue de Madame Francesca Joly, CPA, CA pour des services professionnels pour la formation sur l'utilisation du logiciel Simple Comptable pour Angela Gabie au taux horaire de 60.00 \$ l'heure pour une durée d'environ quatre (4) heures).

- Ce service comprend le fonctionnement de base du logiciel, l'impression et l'utilisation des rapports de fins de mois pertinents et les principes de base en comptabilité.

Le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert est autorisé à signer une entente avec Madame Francesca Joly, CPA, CA pour donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2020-07-224 NETTOYAGE DES UNITÉS DE CLIMATISATION - SUIVI**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-06-021 pour le nettoyage des unités de climatisation et les unités de chauffage murales par le fournisseur Pothier Lévesque Réfrigération ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 5 juin 2020 au montant de 1500.00 \$ plus les taxes applicables et les factures reçues, suite aux travaux effectués par ce fournisseur ;

CONSIDÉRANT que la climatisation était très encrassée, mais également endommagée par un orage électrique ;

CONSIDÉRANT qu'il y a aussi lieu, de mieux protéger notre climatisation face aux orages violents destructeurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert pour procéder au paiement des dites factures reçues pour un montant additionnel de 662.00 \$ plus les taxes applicables au fournisseur Pothier Lévesque Réfrigération pour le nettoyage et la réparation des unités de climatisation et les unités de chauffage murales.

D'autoriser également le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à faire installer par Pothier Lévesque Réfrigération des protecteurs de surtension au montant de 555.12 \$ plus les taxes appliquées, le tout conformément au courriel du 8 juillet 2020.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2020-07-225 VENTE D'UN TERRAIN APPARTENANT À LA VILLE DE GRACEFIELD – CADASTRE 5410106**

CONSIDÉRANT la lettre reçue de Madame Joanne Morin, le 19 juin 2020, pour l'achat du terrain étant le lot 5 410 106 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau, situé sur le chemin William, dans le canton de Wright ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gracefield a offert publiquement la vente de cinq immeubles par la soumission numéro 04-2018, le 7 août 2018 ;

CONSIDÉRANT que ce terrain n'a pas été vendu, suite à cette demande de soumission ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gracefield peut procéder à la vente d'un terrain de gré à gré ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D'acquiescer à la demande de Madame Joanne Morin, soit d'accepter un montant de 1 000.00 \$ et de procéder en sa faveur à la vente de gré à gré du terrain étant le lot 5 410 106 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Gatineau, appartenant à la Ville de Gracefield.

Les frais d'arpentage et de notaire seront aux frais de Madame Joanne Morin, future acquéreur.

D'autoriser le Maire Monsieur Réal Rochon et le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, représentants autorisés, à signer l'acte de vente pour cette transaction.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2020-07-226 DEMANDE AFIN DE RÉTROCÉDER DES PARCELLES DE TERRAIN**

CONSIDÉRANT la demande conjointe reçue de Stéphane Lachapelle, propriétaire et représentant des parties, et ce, afin que la Ville de Gracefield rétrocède à trois (3) propriétaires contigus, une parcelle de terrain, soit le lot 5 410 743 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Gatineau ;

CONSIDÉRANT que lors de la rénovation cadastrale, ces parcelles de terrain ont été transférées à la Ville de Gracefield ;

CONSIDÉRANT que ces parcelles de terrain sont déjà occupées, soit, par un champ d'épuration ou un accès pour se rendre à leur propriété ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires demandant la rétrocession de ces parcelles de terrain ont payé des taxes municipales durant plusieurs années ;

CONSIDÉRANT que l'arpenteur-géomètre Ghislain Auclair est présent dans ce dossier pour la subdivision de ce terrain ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'acquiescer à la demande de Stéphane Lachapelle et de ses deux (2) voisins, soit de transférer éventuellement le lot 5 410 743 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Gatineau aux propriétaires concernés.

Que les propriétaires demandant ce transfert sont responsables des frais d'arpentage.

Que l'arpenteur-géomètre Ghislain Auclair doit déposer à la Ville de Gracefield pour approbation un certificat et un plan de lotissement pour la subdivision dudit lot 5 410 743 en quatre (4) parties distinctes.

D'autoriser le Maire Monsieur Réal Rochon et le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer tous les documents relatifs à la subdivision dudit lot.

Que le transfert éventuel sera effectué suite à la réception de l'approbation du Ministère de l'Énergie et des ressources naturelles, des lots dûment subdivisés avec chacun lot distinct, tel transfert fera l'objet d'une future résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**Le conseiller Mathieu Caron a invoqué un conflit d'intérêts et s'est retiré des délibérations à 18 h 55 pour le traitement de cette résolution, n'a pas voté et a repris son siège après l'adoption de cette résolution à 19 h 02.**

#### **2020-07-227 OFFRE DE SERVICES - WEBACTION**

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue du fournisseur Webaction pour une formation et la préparation de procédure pour les mises à jour du site Web et de l'intranet de la Ville de Gracefield ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De mandater, pour former deux membres du personnel, le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert pour retenir les services de Webaction selon l'offre de services reçue, comme suit :

- Préparation des procédures 90.00 \$ l'heure
- Formation sur place 120.00 \$ l'heure

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **2020-07-228 CELLULAIRE EMPLOYÉ 32-0034**

CONSIDÉRANT le courriel envoyé par l'employé 32-0034, le 23 juin 2020 pour l'utilisation de son cellulaire personnel ;

CONSIDÉRANT que cet employé désire annuler le montant forfaitaire qui lui était accordé pour l'utilisation de son cellulaire personnel et que la Ville lui fournisse plutôt un cellulaire appartenant à la Ville ;



CONSIDÉRANT que cet employé est responsable du département de l'Eau et de l'Aqueduc ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à transmettre à l'employé 32-0034, un cellulaire appartenant à la Ville de Gracefield et à payer les frais de service associés à ce cellulaire.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 204-2020, DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVIS BUDGÉTAIRES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 85-2020 (Délégation de pouvoir)**

Le conseiller au siège numéro 6, Bernard Duffy donne un avis de motion et dépose avec dispense de lecture, le projet de règlement 204-2020, décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires et abrogeant le règlement numéro 85-2020 (Délégation de pouvoir). Ce dit règlement sera déposé pour approbation lors d'une séance ultérieure. *Article 356 - Loi sur les Cités et Ville.*

---

Conseiller, siège numéro 6  
Bernard Duffy

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 205-2020, ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

Le conseiller au siège numéro 2, Alain Labelle donne un avis de motion et dépose avec dispense de lecture, le projet de règlement 205-2020, établissant la Politique de gestion contractuelle. Ce dit règlement sera déposé pour approbation lors d'une séance ultérieure. *Article 356 - Loi sur les Cités et Ville.*

---

Conseiller, siège numéro 2  
Alain Labelle

**2020-07-229 CNESST - Mandat**

CONSIDÉRANT que l'employé numéro 32-0030 est impliqué dans un dossier CNESST avec la Ville de Gracefield ;

CONSIDÉRANT que cet employé conteste une décision et qu'une audience aura lieu au Tribunal administratif du travail, le 10 août 2020 (dossier 721 084 07 1912) ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Gracefield d'être représentée par avocat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, de retenir les services de la Firme Deveau Avocats pour agir à titre d'avocat de la Ville de Gracefield dans le dossier 721084071912 au Tribunal administratif du Travail.

D'autoriser le Directeur et général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2020-07-230 APPEL DE CANDIDATURES – COMMIS DE BUREAU (POSTE INTERNE)**

CONSIDÉRANT que la personne occupant le poste de Commis de bureau - classe 1, est présentement en congé de maladie ;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste sans plus attendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

D'autoriser la direction générale à afficher à l'interne, pour un délai de 5 jours, le poste de Commis de bureau - classe 1. Ce poste sera pour une durée indéterminée en remplacement de notre employée qui est actuellement en congé de maladie et ou sur une liste de rappel.

À défaut de combler ledit poste à l'interne, le présent Conseil municipal autorise expressément ensuite la direction générale à afficher à l'externe ledit poste de Commis de bureau - classe 1. Ce poste sera également un poste de remplacement temporaire pour une durée indéterminée.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE**

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**2020-07-231 OFFRE DE SERVICES EN URBANISME, FIRME BC2**

CONSIDÉRANT les besoins actuels des citoyens en matière d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT les retards accumulés dans le département d'urbanisme en raison de la pandémie Covie-19 et en raison du manque actuel de personnel dans ce département ;

CONSIDÉRANT la nécessité de rectifier la situation à court terme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à mandater la firme BC2 pour œuvrer en urbanisme pour la Ville de Gracefield, le tout selon l'offre datée du 10 juillet 2020, dont les élus ont eu copie.

Tel que spécifié dans ladite offre, l'enveloppe budgétaire votée et incluse dans la présente résolution est de 21 500.00 \$ excluant les taxes applicables et les frais de kilométrage, lesquels sont en supplément.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2020-07-232 EMBAUCHE D'UNE INSPECTRICE ADJOINTE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publiée pour un poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement (ou inspecteur adjoint);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyée par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'entériner l'embauche de Madame Caroline Lemire, au poste d'inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement, et ce, depuis le 9 juillet 2020.

Que Madame Caroline Lemire soit nommée, comme personne désignée conformément à l'article 120 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* chargé de l'application du règlement de contrôle intérimaire no. 2009-206 sur le territoire de la Ville de Gracefield.

Que soit conféré à Madame Lemire les pouvoirs de visite et d'inspection prévus aux règlements d'urbanisme;

Que les conditions d'emploi soient assujetties aux dispositions de la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi selon l'échelon 1.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2020-07-233 FORMATION POUR L'INSPECTRICE ADJOINTE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT l'embauche de la nouvelle inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement ;

CONSIDÉRANT qu'une formation est nécessaire pour cette nouvelle employée avec le logiciel AccèsCité Territoire ;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue de PG Solutions, pour cette formation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'autoriser le Directeur général et greffier Monsieur Sylvain Hubert à retenir les services de PG Solutions pour une formation du Programme AccèsCité Territoire, pour la nouvelle inspectrice adjointe en bâtiment et environnement. Les honoraires pour cette formation d'une demi-journée à distance sont de 565.00 \$ plus les taxes applicables.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2020-07-234 VÉHICULE URBANISME – DEMANDE DE PRIX – SUIVI**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-05-174, mandatant le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert pour procéder à une demande de soumission par invitation écrite auprès de quatre (4) concessionnaires de la région de l'Outaouais, pour l'achat d'un véhicule pour le service de l'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De retenir la soumission du Garage McConnery, en date du 10 juin 2020.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert pour procéder à l'achat d'un véhicule, en particulier pour le service de l'urbanisme, soit un Chevrolet SUV Trax AWD, modèle 2020 pour un montant total de 26 102.00 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer le contrat relatif à l'achat de ce véhicule.

Que le paiement de ce véhicule soit payé à même le surplus accumulé.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**APPEL DE CANDIDATURES – EMPLOI D'ÉTÉ CANADA**

**Reporté**

**2020-07-235 ACHAT DE BACS POUR LES MATIÈRES  
RECYCLABLES ET LES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT les prix obtenus pour une commande de bacs vert, de bacs bleus et de roues pour la cueillette des matières résiduelles et les matières recyclables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De procéder à l'achat de 33 bacs 240 litres - Vert IPL, Mastercard 12 pouces – essieu 3/4 pour les matières résiduelles et de 28 bacs 360 litres Bleu IPL Classic avec barre essieu 3/4 pour les matières recyclables et les roues accompagnant ces dits bacs, soit les roues 12 pouces caoutchouc essieu 3/4 et les roues 12 pouces essieu 7/8 – 4 1/2, le tout conformément à la soumission reçue numéro 110839 en date du 9 juillet 2020, auprès du fournisseur USD Loubac, au montant de 5 501.75\$ plus les taxes applicables.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**TRANSPORT**

**CONTRAT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

**Reporté**

**2020-07-236 REGROUPEMENT D'ACHAT DE L'UNION DES  
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – SEL DE  
DÉGLAÇAGE (SAISON 2020-2021) APPEL  
D'OFFRES CS-20202021 - ADJUDICATION**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-04-132 pour le regroupement d'achat avec l'union des municipalités du Québec (UMQ) pour le sel de déglacage ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres numéro CS-20202021 par l'union des municipalités du Québec (UMQ) pour le sel de déglacage pour l'hiver 2020-2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

Que le conseil de la Ville de Gracefield entérine l'adjudication du contrat à Sable Marco et autorise l'achat de 500 tonnes métriques coût de 105.58 \$, incluant le transport, plus les taxes applicables, pour l'hiver 2020-2021.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2020-07-237 RENOUELEMENT DU CONTRAT 8909-17-4940  
– VILLE DE GRACEFIELD – DEVIS DE  
DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE 2020-06-29**

CONSIDÉRANT les documents reçus pour le renouvellement du contrat 8909-17-4910 – Ville de Gracefield pour le contrat de service du déneigement et déglacage des infrastructures routières du Ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT que les élus ont eu copie dudit contrat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'autoriser le Maire, Monsieur Réal Rochon et le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer le contrat de service numéro 8909-20-4910 pour le déneigement et le déglacage des infrastructures routières pour la saison hivernale 2020-2021 contrat avec fourniture de matériaux par le prestataire de services avec approvisionnement libre (classe 49) du Ministère des Transports du Québec (MTQ).

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2020-07-238 DEMANDE CONJOINTE ENTRE LA VILLE DE  
GRACEFIELD ET LA MUNICIPALITÉ DE LAC  
SAINTE-MARIE POUR UNE DEMANDE DE  
SUBVENTION POUR LA RÉFECTION DU  
CHEMIN DU LAC-PÉMICHANGAN**

CONSIDÉRANT qu'une étude préliminaire a été réalisée en 2016 par le Service de Génie Municipal (SGM) de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG), pour la réfection du chemin du Lac-Pémichangan qui déterminait les travaux à réaliser au montant de 1 632 164.10 \$ ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gracefield est d'accord de participer conjointement et financièrement avec la municipalité de Lac-Sainte-Marie à la mise à jour de ladite étude préliminaire du service de génie municipal ainsi qu'aux coûts reliés à la réfection du chemin du Lac-Pémichangan ;

CONSIDÉRANT que les parties peuvent présenter conjointement une demande d'aide financière pouvant atteindre jusqu'à 90% des dépenses admissibles dans le cadre des volets Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) et Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du Ministre des Transports du Québec (MTQ).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De mandater, conjointement avec la municipalité de Lac Sainte-Marie, le Service de Génie Municipal de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau pour actualiser les travaux communs de réfection du chemin du Lac-Pémichangan et les coûts

reliés à la réalisation de ce projet routier. À cet égard, les frais de 1 250.00 \$ seront reportés en parts égales entre les deux parties.

Cela ne présume toutefois pas de quelle manière sera répartie les travaux advenant que les deux (2) municipalités aillent de l'avant, le tout fera l'objet d'une négociation ultérieure.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

### **CHEMIN DU POISSON-BLANC – OCTROI CONTRAT**

Reporté

#### **2020-07-239 RECHARGEMENT 0-¾ - CHEMIN DÉTOUR - BROWN ET CHEMIN RAPIDE FAUCHER**

CONSIDÉRANT que des travaux de rechargement doivent être effectués sur le chemin Détour-Brown et sur le chemin Rapide Faucher;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

D'autoriser le service des Travaux publics à procéder au rechargement du chemin Détour-Brown et chemin Rapide Faucher, le tout détaillé comme suit :

- Chemin Détour-Brown 500 tonnes de gravier 0-¾
- Chemin Rapide Faucher 500 tonnes de gravier 0-¾

Le prix à la tonne est de 9.13 \$, incluant la redevance annuelle plus les taxes applicables. Ce prix est conforme au devis actuellement en vigueur à la Ville de Gracefield.

Les dépenses pour ces dits travaux seront imputées aux postes budgétaires « Revenu reporté Carrières-Sablières » 55 16000 300 et « Achat de pierre concassé – Gravier » 02 32000 621.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **2020-07-240 ÉMONDAGE CHEMIN POINTE-COMFORT**

CONSIDÉRANT les nombreuses présences de branches en bordure du chemin Pointe-Comfort ;

CONSIDÉRANT la nécessité que ces branches soient coupées ;

EN CONSÉQUENC, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseille Alain Labelle et résolu :

De mandater le maire, Monsieur Réal Rochon, pour écrire une lettre au Ministère des Transports du Québec, demandant à ce dernier d'émonder les arbres en bordure du chemin Pointe-Comfort, chemin relevant de leur ministère.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

### **2020-07-241 TRAITEMENT D'EAU V03 INC. – FACTURE V0-20200525-7**

CONSIDÉRANT la facture reçue du fournisseur Traitement d'eau V03 Inc. en date du 12 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'une dépense était autorisée suivant les engagements de dépenses des mois de novembre 2019 et décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT une différence de 5 268.39 \$ entre les engagements de dépenses et la facture reçue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De procéder au paiement de la facture VO-20200525-7 au montant de 6 818.31 \$ plus les taxes applicables.

De demander au service de s'assurer que les dépenses autorisées en vertu des engagements de dépenses soient conformes aux documents déposés.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

## **LOISIRS ET CULTURE**

### **2020-07-242 GAZEBO – CHANGEMENT DES LUMIÈRES – ÉLECTRICIEN ROCH ALIE**

CONSIDÉRANT la facture reçue des Entreprises R. Alie Électriques pour l'éclairage du Gazebo ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De procéder au paiement de la facture des Entreprises R. Alie Électriques au montant de 2 500.00 \$ plus les taxes applicables pour l'éclairage du Gazebo au Parc des Loisirs. Cette dépense sera imputée au poste 03-31705-300.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

### **2020-07-243 EMBAUCHE D'UNE HORTICULTRICE**

CONSIDÉRANT la démission de Madame Chantal Michaud, horticultrice ;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'entériner l'embauche de Madame Nancy Walker à titre d'horticultrice pour la Ville de Gracefield pour la saison estivale 2020, soit jusqu'au 15 octobre 2020.

Que les conditions d'emploi soient assujetties aux dispositions de la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi selon l'échelon 1 (journalière).

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **2020-07-244 FONDATION DES BOURSES DE LA RELÈVE**

CONSIDÉRANT la lettre reçue le 30 juin 2020, pour les bourses de la relève ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gracefield de soutenir les jeunes de notre région ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

Que la Ville de Gracefield participe financièrement à la Fondation des bourses de la relève en remettant à deux (2) jeunes de notre région, chacun 250.00 \$

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **2020-07-245 PÔLE D'EXCELLENCE EN RÉCRÉOTOURISME (PERO) – RENOUELEMENT CONTRIBUTION 2020-2021**

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de renouveler notre membership au Pôle d'excellence en récréotouristique de l'Outaouais ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

De renouveler notre membership 2020-2021 auprès du Pôle d'excellence en récréotourisme de l'Outaouais, le tout au montant de 200,00 \$, plus les taxes applicables.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2020-07-246 CINÉMA EXTÉRIEUR (DANSE MOBILE) –  
SAISON ESTIVALE 2020 - SUIVI**

CONSIDÉRANT la pandémie Covid-19 actuellement en cours ;

CONSIDÉRANT le manque d'effectifs actuellement en cours dans le département des loisirs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'annuler la projection cinématographique intérieure qui devait avoir lieu dans la salle communautaire et d'annuler également la projection cinématographique extérieure qui devait avoir lieu dans le stationnement du Centre récréatif et communautaire, lesquelles activités devaient avoir lieu au cours des prochains mois.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**CONTRAT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE**

**Reporté**

**2020-07-247 APPEL DE CANDIDATURES POMPIERS ET  
POMPIÈRES**

CONSIDÉRANT le manque d'effectif au niveau de la brigade incendie de la Ville de Gracefield ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert pour procéder à un appel de candidatures pour recruter des pompiers et des pompières, pour faire partie de l'équipe de la brigade incendie de la Ville de Gracefield.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2020-07-248 POMPIERS VOLONTAIRES – FIN D'EMPLOI**

CONSIDÉRANT que certaines pompiers volontaires n'ont pas participé aux interventions des services incendies de la Ville de Gracefield depuis plus de 2 ans ;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une brigade active ;

CONSIDÉRANT également les recommandations reçues du Directeur du service incendie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

Que le Conseil décide que les employés No 2215 et No 23 224 ne feront plus partie de la brigade incendie.

Que le Conseil les remercie pour leurs implications durant leur emploi à titre de pompier à temps partiel.

Que le Directeur du service incendie soit mandaté pour écrire une lettre à ces personnes.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

### **RAPPORT DES COMITÉS**

- Comité activités de loisirs et bibliothèque
- Comité Urbanisme et Office municipal de l'Habitation
- Comité Logement en santé et R.I.A.M
- Comité des Travaux publics
- Comité du Service Incendie
- Comité de Finances et du personnel
- Finaliser le règlement sur la délégation de pouvoir

### **PÉRIODE DE QUESTION**

### **CORRESPONDANCE**

**La correspondance reçue du 12 juin 2020 au 8 juillet 2020 est déposée.**

- 11-1 MAMH – Semaine de la municipalité et le Mérite municipal
- 11-2 Loisir Sport Outaouais – Mise à jour des consignes de distanciation 15.06.2020
- 11-3 Municipalité d'Aumond – Demande d'appui pour internet Haute-Vitesse
- 11-4 Ministère Sécurité Publique – Colloque sur la sécurité civile
- 11-5 Mutuelle MMQ – Webinaire gratuits de formation au personnel de bibliothèque et organismes communautaires
- 11-6 Desjardins / Globalpayments – transfert de compte

- 11-7 Fédération Québécoise des municipalités – Numéro 59 du 17.06.2020 – COVID 19
- 11-8 Fondation des pompiers – Course virtuelle
- 11-9 La presse touristique – Véronique Charland, médias
- 11-10 Mutuelle MMQ – Reconnaissance des risques
- 11-11 Statistique Canada – Séance d’apprentissage – impact de la COVID 19
- 11-12 Journée de la culture - 30 journées de la culture
- 11-13 UMW – Aide d’URGENCE DE 400 Millions \$ au transport collectif
- 11-14 Carrefour Action Municipale et Famille – soutenir les acteurs municipaux dans la relance sociale
- 11-15 MAMH – Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques
- 11-16 Culture et Communications Québec – Aide aux immobilisations du MCC
- 11-17 Biblio de l’Outaouais – Lancement du site internet
- 11-18 UMQ – Stratégie de valorisation de la matière organique
- 11-19 Centre de services partagés Québec – Appel d’offres sur invitation 20-0045
- 11-20 Clinique - Offre de service pour formation logiciel - SIMPLE COMPTABLE
- 11-21 ADMQ – COVID 19 – procédure depuis 6 juillet 2020
- 11-22 INDEMNIPRO – incident vers 4 juin 2020 au 4 chemin Lachapelle
- 11-23 INDEMNIPRO – incident ver 27 mais 2020 au 4 chemin Lachapelle
- 11-24 WEB ACTION – formation sur place
- 11-25 MELCCC – Rampe de mise à l’eau – Lac 31 milles, Baie Matte

**VARIA**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2020-07-249 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu :

De lever la présente séance à 20 h 05.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

Le maire

Le directeur général et greffier

\_\_\_\_\_  
Réal Rochon

\_\_\_\_\_  
Sylvain Hubert, notaire

**Approbation du procès-verbal :**

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

\_\_\_\_\_  
Réal Rochon  
Maire